

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

INCENDIE DE QUÉBEC.

Tous les journaux de la province sont presque exclusivement occupés du lamentable incendie de Québec. Comme nous sommes persuadé que nos abonnés liront avec le plus grand intérêt tous les détails qui peuvent se rapporter à ce fatal événement, nous croyons ne pouvoir aussi rien faire de mieux que de lui consacrer la plus grande partie de notre feuille. Nous commençons par la narration du *Canadien* de jeudi dernier, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, et que voici :

**Horrible Incendie.**—*Un Tiers de Québec en ruines.*—Le vaste incendie qui éclata hier un peu avant midi dans le quartier Saint-Roch de cette ville explique pourquoi notre journal n'a pu paraître hier. Etant nous-même (le rédacteur) du nombre de ceux qui ont tout perdu, nous ne sommes guères en état aujourd'hui de décrire cette affreuse calamité, qui, proportion gardée du chiffre et des moyens de la population, éclipsa les incendies de New-York, de Hambourg et de Pittsburg.

Les habitations d'un tiers de la population sont en ruines et la plupart des incendiés ont tout ou presque tout perdu. Du faubourg Saint-Vallier où il commença, l'incendie fut poussé par un gros vent d'est dans les parties les plus denses du faubourg Saint-Roch, qui bientôt devint "une mer tempétueuse de feu," suivant l'expression de l'honorable rédacteur de la Gazette. Des flammèches furent portées dans le quartier du Palais et dans les rues les plus voisines du faubourg Saint-Jean, qui devinrent la proie de flammes.

Le feu prit à plusieurs reprises à des maisons de la Haute et de la Basse-Ville, mais fut autant de fois éteint par la vigilance et les efforts des habitants. Un changement de vent, de l'ouest au sud-ouest, et des torrents de pluie sauvèrent la Haute et la Basse-Ville, et la plus grande partie du faubourg Saint-Jean. Tout le reste de la cité, excepté une partie du faubourg Saint-Vallier et quelques rues isolées du faubourg Saint-Roch, vers l'Hôpital-Général, est en cendres.

Tout ce que nous pouvons faire pour le moment est d'indiquer les limites du district brûlé. L'incendie commença dans les tanneries à vapeur de M. Osborne Richardson, au pied du côteau Sainte-Geneviève, et détruisit huit maisons en cet endroit, y compris les tanneries, et sept maisons vis-à-vis, du côté nord de la rue Saint-Vallier, à l'ouest de la rue de la Couronne. De là, en descendant la rue de la Couronne jusqu'à la rue Saint-François, il n'est resté que le couvent et deux maisons, celles des sieurs Normand et Allard. Sur la rue Saint-François, depuis la rue de la Couronne jusqu'à la rue Anne, il n'a été détruit que l'église paroissiale.

De là tout est brûlé à droite en suivant les rues Anne, Richardson, Craig, de la Reine et Saint-Dominique, celle-ci courant nord. Toute la partie de la paroisse de Saint-Roch à l'est et au sud des limites ci-dessus, y compris les chantiers de construction de M. Munn, est détruite : le *Charlevoix*, qui était sur le chantier voisin, n'a échappé que par une espèce de miracle. Toute la partie du quartier Saint-Pierre depuis la rue Saint-Roch jusqu'à la fonderie de la porte Hope, y compris le parc à bois du gouvernement et la halle du marchand Saint-Paul, avec cinq goëlettes et bateaux dans le port du Palais, maisons a été détruite, excepté trois appartenant à MM. Paradis, De Foy et Langlois, à l'est du marchand Saint-Paul, et une appartenant à M. Lachance; au pied de la côte du Palais.

Dans le quartier Saint-Jean, tout est brûlé au nord de la côte d'Abraham, de la rue Saint-George jusqu'à la rue des Glacis, excepté la maison de l'honorable L. Massue, et enfin, au sud de la rue Saint-Olivier, la maison de M. le curé, occupée par M. Louis Huot.

Nous ne pouvons pas dire au juste le nombre de maisons brûlées, mais on l'estime approximativement à douze cents. La perte, tant en immeubles, qu'en meubles, marchandises, outils d'artisans, animaux, bois de construction, etc., est incalculable.

Il n'y a probablement pas moins de 12,000 individus sans logement. Le nombre de ceux qui ont péri dans les flammes est inconnu, mais il est à craindre qu'il ne soit assez grand. On a jusqu'à présent retiré sept cadavres des ruines, y compris celui d'un enfant âgé d'environ un an. On dit que cinq ou six enfants manquent encore.

Plusieurs personnes ont aussi reçu des brûlures plus ou moins graves, parmi lesquelles nous regrettons d'apprendre qu'est M. Bigaouette, magistrat dont l'état était alarmant hier au soir, mais qui se trouve mieux aujourd'hui, sans

compter notre humble individu.

On dit qu'il y a £25,000 à £30,000 d'assurés à l'Assurance de Québec, de £20,000 à £30,000 à celle du Canada, et £2,500 à celle du Phénix de Londres. Quant à l'Assurance mutuelle de Saint-Roch, elle est anéantie.

Une réunion de plusieurs citoyens eut lieu au palais de justice hier au soir, sous la présidence de M. le maire. Il y a été résolu que les maisons d'école et autres édifices publics seraient ouverts à ceux qui ne trouveraient pas d'asile chez des amis ou d'autres personnes charitables. Cependant un grand nombre de famille ont passé la nuit dehors à la pluie, gardant quelques effets qu'ils avaient arrachés à l'incendie.

A la même réunion il a été ordonné qu'une distribution de pain, fourni par le petit nombre de boulangers dont les fours n'ont pas été détruits, serait faite à la ci-devant chambre d'assemblée.

Quelques boulangers inhumains, spéculant sur le malheur public, ont vendu du pain à des prix exorbitants, on nous dit de 1s. 6d. à 2s. 6. Il sera pris des mesures pour réprimer cet abus.

M. Clearhuc, qui a perdu ses propriétés, a obtenu la boulangerie du commissariat, et cuira en même temps pour le public aux prix les plus raisonnables.

Une assemblée générale des citoyens est convoquée pour aujourd'hui à une heure, afin de subvenir aux besoins les plus pressants des victimes de l'incendie, et d'adopter des mesures pour leur procurer des secours ultérieurs.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter la circulaire suivante que Mgr. l'Evêque de Sidymé, en l'absence de Mgr. l'Archevêque, s'est empressé d'adresser à MM. les Curés du diocèse, et nous espérons que le gouvernement ne restera pas spectateur impassible de la ruine de l'ancienne capitale des Canadas.

(CIRCULAIRE.)

Québec, 29 mai 1845.

**Monsieur le Curé.**—Un désastre affreux vient de désoler la cité de Québec. Un incendie, excité par un vent impétueux, a dévoré en un clin d'œil, hier, l'église et la plus grande partie du faubourg St. Roch, ainsi que tout le quartier du Palais. Près de douze cents maisons, sinon plus, sont aussi devenues la proie des flammes. Par conséquent, un plus grand nombre encore de familles se trouvent sans asile, sans ressources, et sont exposés à périr de misère, si la charité publique ne vient à leur secours.

Vous comprenez, monsieur le curé, tout ce que la position de tant de malheureux exige de sacrifices de la part des habitants du pays. Vous voudrez donc bien inviter sans délai vos paroissiens en particulier à faire part à leurs frères affligés des biens que le Seigneur a mis à leur disposition. Permettez-moi de vous suggérer de les convoquer au plus tôt à une assemblée et de leur faire choisir un certain nombre d'habitants respectables qui seraient chargés de parcourir la paroisse et de recueillir ce qu'on voudra bien leur donner d'argent, de vêtements, ou d'étoffes pour en faire, et même de comestibles qui peuvent être conservés. Ils voudront bien ajouter à cet acte de charité celui de faire transporter le tout à Québec avec toute la diligence possible.

Voilà ce que s'empresserait de vous dire Mgr. l'Archevêque s'il n'était en ce moment absent de sa ville épiscopale. La parole de son coadjuteur, réclamant la sympathie des fidèles du diocèse pour tant d'infortunés, aura, je n'en doute pas, dans des circonstances aussi critiques, la même efficacité.

Agrérez, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée.

† P. F., EVÊQUE DE SIDYME,  
Coadjuteur de Québec.

Voici ce qu'on lit dans le *Canadien* samedi :

Chaque jour fait connaître le malheur plus grand qu'on ne se l'était imaginé. On a trouvé plusieurs cadavres brûlés dans les ruines. Dans une seule place on en a trouvé sept, dans une autre cinq, dans un endroit on a trouvé la mère et l'enfant brûlés dans les bras l'un de l'autre. Un vieillard a été suffoqué sur le seuil de sa maison, et l'on ne doit pas compter moins de quarante à cinquante personnes, et peut-être plus, qui ont perdu la vie dans ces désastres. (Une lettre particulière de Québec reçu par le maire de Montréal, durant l'assemblée qui eut lieu samedi dernier et dont nous parlons plus bas, en porte le nombre de 60 à 70.) Le feu se répandait de place en place, de maison en maison, de rue en rue, avec la rapidité du vent, et avec une telle intensité qu'il n'est rien demeuré. Vous pouvez marcher au milieu de St-Roch comme dans un champ labouré, il n'est resté que les cheminées

debout, pour attester qu'il y a quelques jours encore, il y avait là quinze cents habitations qui contenaient quinze mille individus. C'est un vaste panorama, digne du pinceau de l'artiste et du coup d'œil de l'observateur. Placé sur le coteau St-Geneviève, assis sur les débris que le même incendie a laissés là, vous pouvez considérer cet espace d'une demi-lieue carrée au moins, et dans cette partie de la cité que l'on peut regarder comme la cité des morts, au lever du soleil ou au clair de la lune vous pourriez prendre les vivants pour des ombres qui cheminent dans ce vaste champ de destruction. Espérons que la sympathie du gouvernement local, de l'empire Britannique et de tous les pays nous apportera un secours effectif, sans cela la cité de Québec sentira bien longtemps cette perte incalculable.

Malgré ce désastre les principaux citoyens de Québec se sont rassemblés jeudi dernier, et après avoir formé des comités pour venir au secours de leurs infortunés compatriotes, ils ont encore souscrit généreusement, malgré les pertes qu'un grand nombre avait déjà faites, comme suit :

Le maire	£150	0	0
L'évêque de Sidyme	50	0	0
Le séminaire de Québec	500	0	0
The Quebec Branch of the Bank of Montreal	250	0	0
G. Joly	300	0	0
Les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu	500	0	0
M. Baillargeon, prêtre, curé	50	0	0
La Banque de Québec	250	0	0
Le juge Panet	100	0	0
Le juge Panet pour le juge Bedard	25	0	0
James Gibb	500	0	0
H. Jessop	100	0	0
George Black	100	0	0
William Price	100	0	0
Forsyth Walker	100	0	0
George Burns Symes	100	0	0
Charles E. Levey	100	0	0
Le Mesurier, Tilstone et Cie	100	0	0
Gillespie, Greenshields et Cie	100	0	0
Pemberton Frères	100	0	0
H. etc E. Burstall	100	0	0
Thomas Froste et Cie.	100	0	0
William Henry	100	0	0
Jhon Thompson	100	0	0
Charles Langevin	100	0	0
Thomas C. Lee	100	0	0
The Bank of British North America	250	0	0
Sharples Wainwright et Cie	100	0	0
Peterson, Young et Cie.	100	0	0
Pickergill, Tibbets et Cie.	100	0	0
Fd. Burroughs	100	0	0
Atkinson, Usborde et Cie.	100	0	0
Julien Chouinard.	100	0	0
Le Massue.	100	0	0
Methot, Chine et Cie.	100	0	0
L'Honorable J. Neilson	100	0	0
Henry Atkinson	100	0	0
H. Black	100	0	0
A. Laurie	100	0	0
Captaine Boxer	50	0	0
Forsyth et Pell	50	0	0
L'Honorable T. C. Aylwin	75	0	0
Peter Patterson.	250	0	0
W. J. Dunn	50	0	0
F. W. Primrose	25	0	0
C. C. Stuart	50	0	0
J. T. Taschereau	25	0	0
H. N. Jones	50	0	0
John Egan et Cie.	50	0	0
J. H. Joseph et Cie	25	0	0
Christian Wurtele	100	0	0
W. Valteau	40	0	0
P. Chauveau	40	0	0
L'Honorable M. Cochrane	25	0	0
W. H. Griffin	25	0	0
G. B. Hardy	25	0	0
Le juge McCord	12	10	0
J. Bte. Hardy	25	0	0
Jos. Tardif	10	0	0
P. Gingras junior	15	0	0
Jas. Blanchard	20	0	0
Jos. Boswell	25	0	0
D. Fisher	25	0	0
Révd G. Mackie	30	0	0
Wm. Booth	10	0	0
D. Ross	5	0	0

Révd. Jhon Cock, D. D.	25	0	0
A. Simpsen	25	0	0
J. J. Sims. Droguiste	5	0	0
Révd. P. McMahon	12	0	0
C. et F. Hamel	5	0	0
Noah Freer	25	0	0
Arch. Campbell	25	0	0
Ryan, Brothers	50	5	0

Voici maintenant la narration du *Castor*.

Mercredi vers midi, le feu se déclara dans la grand tannerie de M. Richardson, au pied du coteau Ste. Geneviève. On l'attribue au fourneau d'une machine à vapeur employée à mouler le tan. Le feu prit aux écorces et de là gagna des barriques d'huile qui se trouvaient auprès, puis se communiqua rapidement aux autres parties de la tannerie avant que l'alarme ait attiré sur les lieux les compagnies de pompiers ou des secours capables d'arrêter les ravages de l'élément destructeur; d'ailleurs tout alors semblait concourir à rendre inutiles tous les efforts humains; un vent violent poussait les flammes vers St. Roch et une atmosphère brûlante favorisait leur progrès.

En quelques minutes le feu avait détruit tous les bâtiments de M. Richardson, sa demeure, la tannerie appartenant à Madame Veuve Lemieux, sept ou huit autres maisons en face dans la rue St. Vallier. Là de grands efforts furent faits et avec succès, grâce au dévouement des pompiers qui se trouvaient à ce poste pour empêcher le feu de rétrograder vers l'extrémité du faubourg St. Vallier; mais tandis que toute l'énergie des travailleurs s'épuise à garantir ce quartier, l'on découvre que des charbons enflammés transportés par le vent et qu'on n'aperçoit pas à cause du soleil qui brille en ce moment, ont mis le feu à une maison de la rue de l'église, et presque en même temps dans le chantier à navires de M. Munn, c'est-à-dire à la distance de plus de 3,000 pieds; il est alors évident que tout St. Roch est voué à la destruction; des efforts sont faits encore pour arrêter le feu, mais les bras, l'eau manquent, chacun pense à son propre salut et au milieu de cette scène, il est impossible de sauver les effets même les plus faciles à transporter. Les malheureux habitants du quartier immédiatement attaqué ne peuvent croire que tout sera détruit, ils transportent leurs meubles, leur linge etc., dans les rues voisines qui doivent bientôt à leur tour être réduites en cendres.

Au moment où les rues de l'église et Ste. Hélène furent atteintes le vent redoublait plus dans les airs, mais couchées par l'ouragan elles frappaient, enveloppaient, tournaient les maisons comme si un torrent de feu eût débordé dans toutes les rues longitudinales, et arrivaient à la rue qui borde le parc à bois du gouvernement plus promptement qu'une personne n'eût pu le faire en courant. Tandis que l'élément dévorait ainsi le centre et le bas de St. Roch dont les habitants se trouvaient ainsi refoulés vers l'eau et durent chercher leur salut en s'embarquant sur la Rivière Saint-Charles, nous étions témoin et acteur même dans une scène telle qu'il est impossible de décrire et à laquelle on ne peut songer sans effroi. La partie de la rue St. Vallier qui longe le cap se trouvait cernée par le feu qui consumait à son extrémité les maisons de la côte d'Abraham; toutes les maisons de la rue Fleurie qui court à côté d'elle et pareillement, brûlaient à la fois. Le rocher qui est là perpendiculaire sur une étendue d'environ mille pieds formait le troisième côté de cette abîme; la seule issue était la pente rapide de la côte à Coton. C'est là que se précipitèrent dans un désordre dont la déroute d'une armée ne donnerait qu'une faible idée, une foule dense et désespérée d'hommes, de femmes et d'enfants; tout se précipitait en criant au milieu des voitures chargées de bagages enflammés; des malades à demi-nus et ne pouvant marcher, des vieillards, l'esprit égare, qui ne voulaient point abandonner leurs demeures et qu'il fallait entraîner de vive force, des animaux domestiques qui se jetaient au milieu du tumulte; tout cela au milieu d'un nuage de fumée étouffante d'une pluie d'étincelles qui mettaient le feu aux vêtements mêmes des fuyards, des enfants qui demandaient leurs parents, voilà le spectacle déchirant qui demeure gravé dans notre mémoire mais que nous n'essaierons point de présenter à l'imagination de ceux qui n'en ont pas été frappés.

C'est en cet endroit qu'une forte pompe envoyée généreusement par M. F. Evanturelle père à qui elle appartenait et que des citoyens avaient servie avec des efforts extraordinaires, dut être abandonnée au milieu des flammes qui dévoraient tout; des charretiers furent obligés de couper les traits des voitures dont les charges brûlaient, pour fuir avec leurs chevaux.

Nous ne racontons là que ce que nous avons vu, et chaque autre quartier peut fournir son épisode à l'histoire de ce drame douloureux. Le feu courait toujours et ne s'arrêta que dans la rue St. Charles, au pied de la côte de la canonerie où la troupe fit sauter en l'air deux maisons qui eussent indubitablement sans cette précaution conduit les flammes jusqu'aux soubres et aux immenses chantiers à bois de Sillery, et probablement à la partie supérieure de la ville.

Les rues détruites sont les rue St. Vallier et St. Charles, c'est à dire une longueur de près d'un demi lieu, les rues Fleurie, Ste. Hélène, des Prairies, Ste. Marguerite, St. Gabriel, Béclair, des Fossés, Octave, St. Joseph, la partie inférieure des rues St. François, du Roi, Richardson, du Prince Edouard. Quelques maisons sur la rue de la couronne, toute la rue de l'Eglise, la rue du Pont à l'exception des deux carrés près de la rivière, la rue St. Anne, la petite rue St. Pierre, les rues Grant, St. Dominique, St. Roch, St. Nicolas, Ancienne; toutes les belles maisons qui entourent le marché St. Paul, à l'exception des

trois bâtisses qui avoisinaient la rivière, la rue St. Paul, jusqu'à la canoterie, la rue des Bains et la rue St. Charles. Dans le faubourg St. Jean, toutes les maisons qui couronnent le coteau, sur un côté des rues St. Georges, et St. Olivier sont devenues la proie des flammes à l'exception de deux, l'une appartenant à l'hon. Ls. Massuc, l'autre à M. A. Berthelot, nous dit-on. Sans le zèle et l'énergie des citoyens de cette partie de la ville sous la conduite de Mr. Wells, le feu n'eût point arrêté là ses ravages et, cette partie importante de la ville eût sans doute aussi succombé.

Les rues brûlées mises les unes à la suite des autres couvraient une longueur de près de quatre lieues. On estime le nombre des maisons à douze cents au moins, et ce qui des personnes qui se trouvent sans asile à au moins mille. Les pertes en meubles, vêtements, outils, marchandises, matériaux de construction, sont immenses, et on peut le dire incalculables. Le montant assuré à l'Assurance du Canada est de près de £45,000, à celle de Québec £25,000, à celle du Phénix de Londres de £2,600. On ne sait pas encore combien il y a au bureau de l'assurance de Montréal, l'agent étant absent. Il est certain que les sommes assurées seront payées, et elles le seront sans délai, si les banques peuvent venir en aide aux compagnies. Un grand nombre de personnes étaient assurées à l'assurance mutuelle de St. Roch, institution créée sans jugement et contre l'avis de personnes qui prévoyaient qu'en cas de grand incendie les assurés seraient ruinés sans ressources; cette compagnie est, comme on peut l'imaginer, anéantie.

Parmi les édifices incendiés se trouvent l'Eglise paroissiale de St. Roch, deux chapelles protestantes; plusieurs écoles, deux grandes brasseries à bière, deux fonderies, les grandes boulangeries de M. Clearihue, celle de M. Tourangeau, ainsi qu'un grand nombre d'autres, des chantiers à bois considérables, des forges, des magasins de farine, enfin des usines de toute espèce; car, on peut le dire, St. Roch était le quartier où régnait la plus grande activité industrielle.

Durant toute la durée de l'incendie le militaire déploya beaucoup de zèle et de dévouement; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de soins que les soldats purent empêcher le feu de gagner la Haute-Ville; l'Arsenal fut longtemps menacé ainsi que les bâtisses qui environnent l'Hôtel-Dieu; les citoyens de cette partie de la ville durent passer un moment de bien terrible anxiété, deux poudrières sur lesquelles tombaient les étincelles et les charbons enflammés, touchaient presque au mur contre lequel la flamme venait frapper. Le toit de notre propre demeure qui est séparée de l'une d'elles par le grand jardin de l'Hôtel-Dieu prit feu à deux reprises. Un grand nombre de familles abandonnèrent la ville. Nous dirons ici en passant qu'en temps de paix les poudres de ces magasins devraient, ce nous semble, être transportées à la citadelle. La ville de Québec est ainsi menacée inutilement de destruction par quatre ou cinq poudrières que les plus minutieuses précautions ne sauraient jamais rendre entièrement sûres.

La perte ne peut pas être estimée à moins de sept ou huit cent mille louis, ou plus de trois millions de piastres.

Les ruines fumantes de cette fourmillière d'honnêtes ouvriers hier encore si gaie, si heureuse, si active, aujourd'hui désolée, ne peuvent se visiter sans que des larmes brillent à l'œil du spectateur le moins sensible. Cette forêt de cheminées, où çà et là des parents cherchent au milieu des décombres des restes de leurs enfants, de leurs frères, de leurs sœurs, ces rues méconnaissables ou sur l'ancienne voie publique sont épars les débris d'animaux domestiques, de meubles, d'ustensiles, de machines, ce spectacle de destruction enfin ne semble pouvoir être l'œuvre de quelques heures. On ne sait nullement encore le nombre de personnes qui ont péri dans les flammes, mais il doit être considérable. Hier matin on a retrouvé près de la côte à Coton les cadavres défigurés de cinq personnes, près de l'église plusieurs autres ont péri; un père a été arraché des flammes où il s'élançait en vain pour sauver ses cinq enfants. Deux jeunes filles ont été retrouvées aujourd'hui sous les ruines de leur maison où elles étaient entrées pour sauver une somme d'argent.

Un grand nombre de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. M. J. B. Bigaouette, l'un des plus anciens, des plus respectables et des plus aisés citoyens de St. Roch, a été retiré de sa maison dans un état méconnaissable par un officier; il est à l'Hôtel-Dieu où l'on désespère de ses jours. M. Jos. Légaré, fils, a sauvé des flammes une femme du nom de Marada qui est aussi à l'Hôtel-Dieu dangereusement malade. Un journalier nommé Lisotte est grièvement blessé, ainsi qu'une foule d'autres dont nous ne connaissons pas les noms. Notre confrère le rédacteur du *Canadien* a perdu tous ses meubles et ses habits; il eut le visage et une main brûlés au vif par la flamme au moment où il entraînait son épouse hors de la maison. Enfin nous ne pourrions citer tous ceux qui ont couru de grands dangers, soit essayant de sauver leurs propres effets, soit en prêtant secours à d'autres.

Samedi dernier, une assemblée fut convoquée, en cette ville, à la chambre du Parlement, à une heure P. M. par Son Honneur le Maire de Montréal, J. Ferrier, pour aviser aux moyens de venir aux secours des incendiés de Québec. Un grand nombre des principaux citoyens de Montréal s'y rendit avec empressement. Après s'être constitué en assemblée régulière, sous la présidence du Maire, on nomma un comité pour parcourir les différents quartiers de la ville, recueillir les offrandes et solliciter des souscriptions en faveur des infortunés citoyens de Québec que l'incendie vient de ruiner. Le comité se compose de Son Honneur le Maire de Montréal et des MM. suivants:

*Quartier Est.*—L'hon. Moffatt, T. B. Anderson, Joseph Roy, J. L. Beaudry, Joseph Boulanget, Joseph Tiffin, Pierre Jodoin, Wm. Footner.

*Quartier du Centre.*—L'hon. Peter M<sup>r</sup> Gill, Hon. Jos. Masson, l'hon. C. S. DeBléury, Benj. Holmes, Jos. Bourret, J. J. Gibb, John Boston, Jean Bruneau, J. D. Bernard, Charles Roy, Jos. A. Labadie, Edward Thompson, François Perrin.

*Quartier Ouest.*—David Torrance, Olivier Berthelot, Benjamin Lyman, Damase Masson, Peter Dunn, Austin Cuvillier, B. H. Lemoine, B. Gibb, Pierre Lamothe.

*Quartier de la Reine.*—Olivier Fréchette, Ch. S. Rodier, John Tully, John Dyde, Wm. Watson, W. Dow, Touss. Laflamme, Chs. Brault, Narcisse Valois, John E. Mills, S. S. Ward, John Mathewson, Wm. Speira, John Drumgool, James Glasford, M. Williams, Col. Maitland, John McDonnell, J. D. Gibb.

*Quartier Ste. Marie.*—Daniel Gorrie, Henry Jackson, Francis Trudeau, Paul Jos. Lacroix, Thos. Molson, William Molson, Pierre Damour, François Desautels, Wm. Conolly, C. S. Cherrier, Joseph Ross, Simon Valois, Raymond, Vadeboncoeur, Augustin Laberge, Jos. F. Pelletier.

*Quartier St. Laurent.*—L'hon. Molson, Chs. Geddes, Alfred LaRocque, J. G. McKenzie, A. M. Delisle, Patrice Lacombe, Louis Paschal Comte, John Kelly, J. Bte. Homier, J. A. Gagnon, Wm. Lunn, John Glennon, Al. Laframboise, Joseph Shuter.

Le susdit comité est autorisé à s'adjoindre d'autres personnes et à former des sous-comités, s'il le juge nécessaire. On ouvrit ensuite aussitôt une souscription qui produisit les somme suivantes:

Son Excellence le Gouverneur-Général	£500	0	0
Sir Richard Jackson	100	0	0
Banque de Montréal	750	0	0
Hon. J. Masson	600	0	0
Séminaire	250	0	0
Banque du Peuple	250	0	0
Gillespie, Moffatt et Cie.	350	0	0
M. Thomas Molson	150	0	0
Forsyth, Richardson et Cie.	150	0	0
Son Honneur le Maire	100	0	0
L'hon. D. B. Viger	100	0	0
Torrance et Cie.	100	0	0
L'hon. L. H. Lafontaine	100	0	0
L'hon. John Molson	100	0	0
Le Maître de Poste Général	100	0	0
L'Evêque Catholique Romain	50	0	0
L'hon. W. Morris	50	0	0
L'hon. D. Daly	50	0	0
L'hon. J. Smith	50	0	0
Les Imprimeurs de la Reine	50	0	0
M. Rodier	50	0	0
M. Bruneau	50	0	0
Hooker, Holton et Cie.	50	0	0
Wm. Dow et Cie.	50	0	0
Macpherson, Crane et Cie.	50	0	0
M. J. E. Mills	50	0	0
Jos. Donégani	30	0	0
Robert Weir et Cie.	30	0	0
M. Drummond, M. P. P.	25	0	0
M. Berthelot	25	0	0
M. B. Holmes	25	0	0
Macdougall et Glass	25	0	0
M. Thomas Wilson	25	0	0
M. Cherrier	25	0	0
M. Leprohon	25	0	0
Inspecteur de cendres	25	0	0
M. John Leeming	25	0	0
M. Lamb	25	0	0
Lyman et Cie.	25	0	0
M. De Witt	25	0	0
M. Shuter, J. P.	25	0	0
M. Tully	20	0	0
M. Edmonstone	25	0	0
M. Glennon	35	0	0
M. Allan	25	0	0
M. Geddes	25	0	0
H. Paré	25	0	0
E. R. Fabre	25	0	0
Arthur Ross	25	0	0
J. W. Wickstead	25	0	0
P. E. Gagnon	25	0	0
John Smith	25	0	0
P. Moreau	25	0	0
Joseph Scholfield et Fils	20	0	0
Jno. Kelly et Cie.	20	0	0
Joseph Bourret	12	10	0
J. D. Lacroix	12	10	0

Dr. Arnoldi	12	10	0
Daniel Gorrio	10	0	0
Richd. Yates	10	0	0
E. T. Renaud	10	0	0
Henderson, Frère	10	0	0
Capt. Brownrigg	10	0	0
Thomas M <sup>o</sup> Ginn	7	10	0
Col. Wildgress	5	0	0
Rév. M. Wilkes	5	0	0
Dr. Bethune	5	0	0
Joseph Nickless	5	0	0
Charles Rudyerd	5	0	0
Jno. Ward, et Fils	2	10	0

Total £4,900 10 0

Dimanche dernier, on a lu aux prônés des églises cathédrale et paroissiale, de cette ville, une touchante Lettre Pastorale que Mgr. de Montréal s'est aussitôt empressé d'adresser, en cette occasion, aux fidèles de son diocèse; pour les inviter de venir promptement au secours de leurs frères incendiés de Québec. Nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs. La voici :

**IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE MONTRÉAL, Sc.; Sc.; Sc.**

AU CLERGÉ ET A TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Vous aurez déjà appris, N. T. C. F., la triste nouvelle de l'incendie qui a réduit en cendres un tiers de l'intéressante cité de Québec. Ce déplorable événement aura, nous n'en doutons pas, profondément affligé vos cœurs naturellement si compatissans. Vous aurez mêlé vos gémissemens à ceux de ces douze mille infortunés qui sont maintenant sans abri. Vous aurez arrosé de vos larmes ces monceaux de cendres qu'a laissés sur son passage ce feu destructeur, qui a consumé plus de douze cents maisons. Les ruines encore fumantes de cette ville, qui rappelle à vos cœurs tant de souvenirs religieux et politiques, vous font emprunter les cantiques lamentables du Prophète Jérémie pour déplorer cette grande calamité. Ce n'était donc pas assez pour cette ancienne capitale des Canadas d'être pour ainsi dire demeurée veuve en se voyant enlever ce qui faisait sa gloire, le Siège du Gouvernement, *facta est quasi vidua domina gentium, princeps provinciarum*. Par quel surcroît de malheurs vient-elle encore de perdre un grand nombre de ses citoyens qu'une affreuse calamité oblige de fuir au loin, ou qui même ont été dévorés par les flammes? *Quomodo sedet sola civitas plena populo?* Qu'il fut déchirant ce spectacle de plusieurs milliers d'habitans veillant toute la nuit à la garde de quelques meubles échappés à la fureur des flammes! Que de larmes ils auront versées à la triste lueur d'un feu qui achevait dévorer leurs édifices! *Plorans ploravit in nocte*. Leurs prêtres gémissant et leurs vierges couvertes de deuil répondent à leurs accents douloureux. *Sacerdotes ejus gementes, Virgines ejus squalida*. Qu'elle est sensible pour ce bon peuple la perte de cette magnifique église, qui faisait son bonheur; et qui était pour lui, en même tems, un monument qui lui rappelait chaque jour les immenses sacrifices de plusieurs de ses pontifes dont la mémoire est remplie de si doux souvenirs! Puissent du moins les flammes qui ont dévoré ce temple matériel avoir respecté le cœur de l'immortel prélat, qui l'a fondé, lequel reposait en paix dans ce sanctuaire vénérable! Pendant ce désastre affreux, l'illustre prélat qui représente en ce moment le premier pasteur de ce troupeau désolé fait entendre sa voix, et au nom de son peuple, il appelle au secours et demande du pain. *Omnis populus gemens et querens panem*. Sa voix qu'anime sa tendre compassion pour tant de malheureux, fait une profonde impression dans cette ville même qui vient d'être le théâtre d'un si funeste incendie; et pendant que tout inspire la terreur et l'affroi, ses généreux habitans versent plus de cent soixante mille francs dans le sein des pauvres. C'est sur les ruines encore fumantes de la ville métropolitaine qu'est écrite une touchante épître pour procurer à des frères chéris un prompt et puissant secours.

Quant à nous, N. T. C. F., nous ne demeurerons pas oisifs spectateurs du plus terrible incendie qui soit arrivé en ce pays; on ne pourra pas nous appliquer ces paroles du même prophète: *parmi tous les amis de cette ville incendiée, il ne s'en est pas trouvé un seul qui eût pitié d'elle et qui allât la consoler; non est qui consoletur eam ex omnibus caris ejus*. Les petits enfans ont demandé du pain, et il ne s'est trouvé personne pour leur en donner, *parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis*. Si jamais il s'est présenté pour vous une occa-

sion d'exercer votre charité, c'est assurément celle-ci. Oh! vous ne la manquerez pas cette occasion favorable. Nous en avons la juste confiance; car si vous vous êtes montrés si généreux dans tant de circonstances où il n'était question que de subvenir aux besoins de quelques particuliers, que ne ferez-vous pas pour secourir une ville si chère à vos cœurs, et pour laquelle se réveillent dans ce moment plus que jamais toutes vos sympathies. Vos entrailles se dilatent de charité à la vue des ruines de cette cité autrefois si florissante, et vous éprouvez ce qu'éprouvait le prophète à la vue des ruines de sa ville chérie: *mes yeux se sont séchés de larmes... en voyant languir de faim les petits à la mamelle*. O ville, ta douleur est grande comme la mer: et qui pourra apporter remède à tes maux? Ce sera, N. T. C. F., votre charité et votre empressement. Souvenez-vous qu'à de grands maux il faut de grands secours, que c'est dans les grandes calamités que s'exercent les grandes vertus. Pensons que s'il y a union dans nos opérations, il se formera des fleuves de charité qui iront arroser cette ville infortunée. Pensons qui si nous-mêmes n'avons pas éprouvé le même malheur, c'est uniquement à la miséricorde de Dieu que nous en sommes redevables. Peut-être, et il faut l'espérer, Dieu attache-t-il à notre charité la grâce de ne pas éprouver un pareil sort.

Connaissant vos cœurs, comme Nous les connaissons, Nous ne doutons pas que vous n'essayiez vos efforts pour porter un prompt secours à la ville de Québec. Chacun de vous saura s'imposer des sacrifices pour se mettre en état d'aider ses infortunés habitans. L'on rougirait sans doute de dépenser follement à la danse et au spectacle ce qui serait si nécessaire pour secourir des milliers de pauvres. L'on se fera un devoir de retrancher quelque chose sur ses ajustemens somptueux, pour pouvoir couvrir les membres de Jésus-Christ souffrant. Ceux qui ont beaucoup, donneront beaucoup; et ceux qui ont peu, donneront peu, mais tous donneront de bon cœur. L'on s'organisera partout, dans la ville comme à la campagne, pour que les listes de souscriptions soient présentées dans chaque maison, afin de procurer à tous nos fidèles et charitables diocésains l'occasion de contribuer à une si belle œuvre. L'on établira des rapports actifs entre les diverses paroisses de la campagne et la ville de Montréal pour atteindre plus sûrement un but si important. Pour cela l'on formera dans toutes les localités des comités particuliers, chargés de recueillir les souscriptions dans les églises charitables et de les faire passer au comité général de cette ville.

Telles sont, N. T. C. F., les suggestions que Nous croyons devoir vous faire dans une circonstance si touchante pour tous les cœurs généreux et compatissans. Que la charité de N. S. J.-C. vous presse et vous inspire tout ce que vous devez faire dans une si grande calamité. Pour l'amour de la glorieuse Vierge Marie, que vous avez si spécialement honorée pendant ce mois, ne refusez pas vos cœurs à ceux qui sont, comme vous, ses dévots et zélés serviteurs. Pourriez-vous mieux couronner ce beau mois que par un acte de la sublime vertu de charité dont elle se déclare elle-même la mère. *Ego mater pulchra dilectionis*. Vous l'avez appris de vos pères, à ne rien refuser de tout ce que l'on vous demande pour l'amour de cette bonne et tendre mère. S'il fut jamais une occasion solennelle de mettre en pratique un usage si précieux et si digne de vos cœurs tout dévoués à Marie, c'est sans doute celle-ci où votre premier Pasteur réclame votre assistance pour des frères que le plus affreux des malheurs a atteints, et cela à la fin d'un mois où vous avez reçu tant de grâces.

Que le Seigneur, en récompense de votre charité, vous comble de ses bénédictions. Que ces bénédictions se répandent sur vos champs, et votre commerce, vos familles et vos maisons. Profitez des biens qu'il plaît au Seigneur de vous accorder: faites en un saint usage et achetez de vos annônes le Royaume des Cieux.

SERA la présente Lettre Pastorale lue au prône de notre Eglise Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales, et en chupitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le trente-un mai mil huit-cent quarante-cinq, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ Ego Evêque de Montréal.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU,

Chan. Secrétaire.

Nous avons appris d'une autorité qui ne peut être recusée que la perte causée par l'incendie de Québec se monte à plus de 500,000 louis, et le nombre des maisons brûlées n'est pas moins que de 1400.

Minerve.



**Explosion.**—Hier matin, (28) entre 5 et 6 heures, il y eut une terrible explosion dans la distillerie de Messrs. W. et T. Molson, rue Ste. Marie, faubourg Québec, causée par une bouilloire qui éclata tout-à-coup dans l'établissement. Le coup fut si violent qu'une partie de la bâtisse en pierre fut renversée et le reste très ébranlé. Plusieurs des travailleurs qui n'étaient pas très éloignés, au moment de l'explosion, ne reçurent heureusement aucun mal, excepté trois d'entre eux, qui furent sur le champ transportés à l'hôpital. Personne ne perdit la vie. On n'a pu assigner aucune cause à cet accident.

**Incidies.**—La ville d'Alleyghany, qui forme pour ainsi dire un faubourg de celle de Pittsburg, a été, le 17, ravagée par un incendie considérable. Plus de 30 maisons, dont trois servaient d'entrepôt à de vastes approvisionnements de marchandises, ont été dévorées par les flammes. On évalue la perte à 200,000 dollars.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Nous avons sous les yeux, dit la *Gazette du Midi*, une lettre d'un honorable avocat de Marseille, écrite de Lyon, le 31 mars, et nous y lisons : " J'ai entendu hier M. Lacordaire, qui a donné son dernier sermon : c'était sur la communion. L'église immense de Saint-Jean était comble depuis cinq heures du matin ; M. Lacordaire ne devait monter en chaire qu'à une heure. Heureusement on nous avait gardé des places. Aucun des prédicateurs que tu as entendus ne peut te donner une idée de la manière de cet homme vraiment extraordinaire. Il s'élève dans les sujets les plus délicats et les plus difficiles à une hauteur de pensée, de logique et d'expression dont je ne m'étais jamais fait une idée.

" Après le sermon, plus de deux mille hommes se sont portés dans la cour et la salle des pas-perdus de l'archevêché. On a demandé M. Lacordaire, qui s'est présenté, porté plutôt que conduit par quinze officiers qui l'escortaient, et là de belles paroles ont encore été prononcées par lui au milieu d'applaudissements enthousiastes. Le soir, une sérénade lui a été donnée par une centaine de musiciens. Il est descendu dans la cour et s'est mêlé à la foule des jeunes gens.

" Il est beau de voir l'effet prodigieux produit par une parole éloquente, et l'élite d'une grande ville se pressant, acclamant autour de ce pauvre religieux. Qui eût prédit ces choses à Lyon, il y a quinze ans ? "

**Conversion d'un Rabbín octogénaire.**—Il ne se passe guère de semaines que nous n'ayons à annoncer le retour de quelques brebis d'Israël dans la vraie Jérusalem, qui est l'Eglise catholique. Mais, parmi les conversions récentes, il n'en est point de plus remarquable que celle qui vient de s'accomplir à Paris, et sur laquelle nous possédons les plus exacts renseignements.

Rabbín Siméon Michael, âgé de 78 ans, a longtemps exercé les fonctions de rabbin et de maître d'école. Profondément versé dans les Ecritures, mais esclave de la lettre morte et aveugle d'esprit, il n'avait qu'une seule fois dans sa vie entrevu quelques lucres du mystère de la croix annoncée par les prophètes ; mais effrayé de cette lumière, il avait fermé les yeux pour ne point la voir en face, et il se cramponna plus fortement que jamais aux pratiques routinières du thalmutisme.

Il y avait douze ans qu'il ne songeait plus à cet éclair passager, quand il entendit raconter, ces jours derniers, la conversion du docteur Perquem, qui, on se le rappelle, avait demandé le baptême sur son lit de mort. La conversion de ce médecin, qui avait été comme l'oracle de ses co-religionnaires, fit une vive impression sur notre vieillard, et les sibles débités en cette occasion par les juifs, loin de l'ébranler, contribuèrent à éveiller sa conscience. Il relut les Ecritures avec un désir ardent de connaître la vérité, et reconnut que le saint d'Israël annoncé par Moïse et les prophètes était arrivé au temps marqué ; et, selon ses propres expressions, il vit resplendir Jésus-Christ dans toutes les pages de la Bible. Comme la fleur tombe quand le fruit est formé, ainsi, disait-il, le judaïsme s'est peu à peu desséché à mesure que le christianisme s'est développé dans le monde ; et il trouva absurde de dédaigner le fruit pour ramasser et recomposer les fleurs décolorées. Plein de pressentiments, il se rendit en toute hâte auprès d'un ecclésiastique connu des chrétiens et des juifs ; il lui ouvrit son cœur avec le sérieux d'un homme qui se prépare à comparaître devant Dieu. Malgré ses instances, le baptême fut différé de quelques semaines. Enfin arriva le jour de la régénération, et jendi dernier, à l'église des Missions-Etrangères, le vieillard courba sa tête blanche sous les flots sacrés du baptême. La cérémonie, annoncée dimanche au prône, avait attiré une foule de fidèles, et s'est faite avec une grande pompe. Le digne curé, M. Dumarsais, assisté de M. l'abbé Ratisbonne et d'un nombreux clergé, alla chercher processionnellement le catéchumène, entouré de M. Daniel et de Mme. veuve Perquem, son parrain et sa marraine. Après les exorcismes et les questions d'usage, auxquelles le catéchumène répondit d'une voix ferme, le cortège se dirigea vers l'autel, devant lequel se trouvaient rangées, sur deux lignes, les jeunes néophytes adoptées par l'Œuvre de Notre-Dame-de-Sion. C'était un éblouissant spectacle que ces jeunes filles, profondément recueillies, au-dessus desquelles s'élevait la tête vénérable du vieillard. Mais les fidèles, déjà émus, ne purent retenir leurs larmes quand M. le curé des Missions, avec sa touchante éloquence, prit la parole : — C'est une immense consolation pour l'Eglise, a dit le pieux pasteur, de voir germer la grâce parmi les fils dégénérés des patriarches, en ce temps où un si grand nombre de chrétiens se rendent infidèles à la grâce, et d'assis-

ter au retour des enfants d'Israël au moment où l'Eglise gémit et pleure sur la défection de tant d'enfants qu'elle a nourris et élevés. Prions pour les uns et les autres, afin que le Seigneur qui, selon saint Paul, les a tous enveloppés dans l'incrédulité, leur fasse miséricorde à tous. Et vous, mon cher frère, nouveau Siméon qui avez reconnu celui qui est la lumière des nations et la gloire du peuple d'Israël, et qui allez le serrer sur votre poitrine, dites avec le vieillard de Jérusalem : *Nunc dimittis servum tuum in pace* : Maintenant, laissez aller en paix votre serviteur ! Oui, la paix, la paix qui surpasse tout sentiment, cette paix va descendre dans votre âme et l'inonder d'une vie nouvelle, d'une joie toute céleste ! En ce moment solennel, vous priez pour la grande famille qui vous admet dans son sein, pour l'Eglise et ses pasteurs ; vous priez aussi pour la conversion de vos frères, afin qu'ils se lèvent des ombres de la mort où ils sont assis depuis tant de siècles, et que, selon les promesses divines, tout Israël soit sauvé, *Omnis Israel salvabitur*. Enfin, priez, priez ardemment pour la sainte Œuvre nouvellement éclosée sur le champ fertile de l'Eglise, et qui, bénie de Dieu, apparaît déjà à nos yeux toute chargée de fleurs et de fruits. La prière du juste perce les nues, dit la sainte Ecriture ; et désormais vous compterez parmi les justes, puisque Jésus-Christ, qui est notre justice, vous justifiera en son nom ! Priez donc avec confiance ; priez avec amour, et rendez grâces au Dieu de vos pères, car sa miséricorde est éternelle.

Après cette touchante allocution, dont nous ne reproduisons que les dernières paroles, l'heureux vieillard reçut le baptême, et, revêtu d'une aube blanche, il assista au saint sacrifice de la messe et fit sa première communion. Son beau visage semblait transfiguré de joie.

On nous assure que ce nouveau frère est entré dans une maison religieuse pour y terminer ses jours, et qu'il va publier lui-même les motifs de sa conversion. Nous rendrons compte de cet ouvrage. *Univers.*

ANGLETERRE.

—Une question qui est pour l'Irlande d'une importance bien autrement grande que celle du bill de Maynooth, a été soulevée accidentellement sous forme de motion, dans la séance des Communes du 23 avril.

M. Ward, devenu célèbre par la proposition connue sous le nom d'*appropriation clause*, qu'il soumet chaque année au Parlement avec une invincible persévérance depuis 1834, a remis à l'ordre du jour cette grave controverse.

On a sans doute oublié le fameux discours prononcé par M. Ward en 1834, dans la séance des Communes du 27 mai, discours où il exposa avec une accablante précision l'état de l'Eglise nationale établie en Irlande de par la loi. M. Ward signala cette Eglise, s'imposant à une population qui la repousse, comme la source de tous les maux de l'Irlande. Il s'appuya sur des rapports officiels pour constater qu'elle jouissait d'un revenu de vingt-cinq millions de francs, quand ses adeptes sont à peine de six à huit cent mille. Une enquête parlementaire faite en 1814 nous apprend que, des ministres anglicans jouissant de bénéfices ecclésiastiques, 644 seulement résidaient en Irlande, tandis que 543 vivaient de leurs revenus en Angleterre ou à l'étranger. En 1817, le nombre des résidents était de 765, et celui des absents s'élevait à 544 ; en 1819, les premiers étaient 758 et les seconds 531. Les pressantes motions de M. Ward, en signalant ce scandaleux état de choses, ont contribué à l'améliorer d'une manière sensible. Ainsi, en 1837, les pasteurs absents se réduisaient à 331 ; en 1844 la réduction fut plus considérable encore : les absents se bornaient à 105. Il paraît que les évêques irlandais, craignant pour l'établissement dont l'organisation révélait de si grands abus, ont jugé prudent de rappeler les ministres bénéficiés, afin que chaque soldat fût à son poste le jour où M. Ward tenterait un nouvel assaut contre l'Eglise dite nationale.

La présence des pasteurs ne remédie cependant pas à la situation anormale de cet établissement usurpateur ; ce n'est qu'un moyen d'en déguiser les vices. Ainsi, M. Ward nous apprend qu'il existe encore 151 paroisses anglicanes qui ne comptent pas un seul habitant de cette communion ; 164 où il y en a moins de 10 ; 198 qui en ont moins de 20 ; 133 moins de 30 ; 107 moins de 40 ; 77 moins de 50. De sorte qu'il existe 860 paroisses comptant moins de 50 protestants et jouissant ensemble d'un revenu de plus de quatorze cent cinquante mille francs ! c'est-à-dire cinquante mille francs de plus que ne demande sir Robert Peel pour le collège de Maynooth, y compris les 750,000 fr. destinés, cette année seulement, aux constructions de l'établissement.

Aujourd'hui, comme en 1834, M. Ward désire que l'Eglise anglicane d'Irlande soit constituée sur de nouvelles bases ; que le nombre des ministres et des bénéfices soit mis en rapport avec la population ; que des revenus convenables leur soient consacrés ; mais que l'excédant des vingt-cinq millions revienne à l'Etat ou reçoive une destination nationale.

Quand sir Robert Peel a demandé à la Chambre de se former en comité pour l'autoriser à prendre sur les fonds publics l'allocation de Maynooth, M. Ward, qui approuve entièrement le bill, a présenté une motion tendant à ce que les fonds destinés à Maynooth soient pris sur les revenus de l'Eglise d'Irlande, au lieu de gréver le budget de l'empire. M. Ward et ses partisans pensent avec raison que les biens ravis autrefois à l'Eglise catholique ne sauraient recevoir une meilleure destination que de retourner aux premiers possesseurs, à mesure qu'on sent la nécessité et la justice de les indemniser des pertes passées.

La proposition hardie de M. Ward donne, nous en sommes convaincus, la seule solution sérieuse du grand problème que présente la situation de

L'Irlande. Tant que l'établissement anglican y conservera sa supériorité sur l'Eglise de la nation, l'Irlande catholique gardera ses vieux griefs, et la source des divisions, des haines et des résistances ne sera pas tarie. Mais on comprend que si M. Ward peut défendre le principe de sa motion en s'appuyant sur cette maxime, que l'intérêt individuel doit fléchir devant l'intérêt général, et s'il invoque les actes des réformateurs, en Irlande même, pour justifier sa proposition, les champions des droits de l'Eglise crient au sacrilège, à la spoliation, et soutiennent que la puissance temporelle ne peut toucher aux biens ecclésiastiques.

En 1834, les Communes adoptèrent par un vote le principe d'appropriation, et le succès de M. Ward entraîna la démission de lord Stanley, de sir James Graham, du duc de Richmond, de lord Ripon, qui étaient alors au pouvoir. Six semaines après, lord Grey résigna son portefeuille, qui fut recueilli par lord Melbourne. Mais les efforts de M. Ward ont toujours échoué contre la résistance de la Chambre des Lords, où le banc des évêques n'a pas manqué de signaler la proposition de M. Ward comme renfermant en principe l'absorption de l'Eglise par l'Etat et une contre-révolution religieuse appelée à renverser de fond en comble l'édifice de la réforme anglicane.

Les idées de M. Ward ont fait peu de progrès depuis 1834 dans le Parlement et le pays et sa motion actuelle n'a pas plus de chance de succès que celle par lui soumise à la Chambre en 1843. Elle n'en a pas moins soulevé une discussion du plus vif intérêt, à laquelle ont pris part les hommes éminents du Parlement, et qui a dû être ajournée au lendemain après avoir occupé la Chambre jusqu'à une heure du matin.

Le capitaine Berkeley, en appuyant l'amendement développé par M. Ward, a fait observer qu'il était à craindre, en criant au vol et à la spoliation de l'Eglise, que l'Irlande ne répondît en demandant la restauration de son Eglise et la restitution de ses biens.

Sir Fremantle a combattu l'amendement au nom du Gouvernement par des arguments assez faibles. M. Macaulay, qui a défendu si éloquemment l'allocaction demandée par sir Robert Peel, a prononcé le discours le plus important de cette séance.

Il s'est demandé si l'Eglise doit, oui ou non, être maintenue ? Avant de répondre, il a examiné si l'institution est bonne ou mauvaise, et il est arrivé à la conclusion qu'on ne pouvait maintenir l'Eglise protestante d'Irlande, parce que c'est une institution mauvaise, très mauvaise, la pire, la plus absurde et la moins justifiable des institutions religieuses du monde entier. L'orateur a fait une critique des plus sanglantes de cette prétendue Eglise, restée stationnaire depuis 200 ans, qui engraisse le riche et laisse le pauvre mourir de faim ; qui, malgré les lois pénales et la protection de l'Etat, n'a pu vaincre la foi antique de l'Irlande ni même conserver ses propres enfants.

« Si j'étais catholique, s'est écrié M. Macaulay, je dirais que la politique du Ciel a été victorieuse de celle de ses ennemis ; mais je suis protestant ; que dois-je dire ? Que penser d'une guerre où la raison, appuyée de la force, de la richesse et de la puissance, a été battue par l'ignorance et la superstition luttant en outre contre la pauvreté et l'oppression.

« Les catholiques Irlandais n'étaient pas catholiques de nom seulement ; mais leur religion leur tenait au cœur, et ils lui étaient plus dévoués qu'aucun autre peuple catholique de l'Europe ! »

L'orateur a esquissé, par opposition à la stérilité de l'Eglise protestante, un magnifique tableau des œuvres admirables et des prodiges accomplis en Irlande par le catholicisme.

« Si l'Eglise protestante, a-t-il ajouté, a manqué à sa tâche en ne donnant ni instruction religieuse ni consolation à ses habitants ; si elle n'a su ni faire prosélytes, ni rétablir le calme dans la société, qu'a-t-elle fait ? Dans l'impossibilité de donner une réponse satisfaisante, je dirai que cette Eglise est une mauvaise institution. Il est des institutions mauvaises qu'on peut hésiter à détruire d'une manière brusque parce qu'elles tiennent au cœur du peuple ; mais certainement ce n'est pas le cas avec l'Eglise protestante d'Irlande. »

Invoquant le témoignage de l'histoire, M. Macaulay a établi que l'Angleterre, en voulant imposer la réforme par la force à l'Ecosse et à l'Irlande, avait semé dans les deux pays la révolte et le mécontentement. L'orateur a terminé en disant que la motion de M. Ward, sans chances de succès aujourd'hui, ne saurait tarder d'être acceptée par principe, si un ministère libéral gouverne, par peur, si un ministère conservateur reste au pouvoir. Sir James Graham s'est levé pour répondre à cette rude attaque, qui s'est terminée par quelques allusions piquantes contre le Cabinet. On comprend combien la tâche était difficile ; sir James Graham y a complètement échoué.

M. Roebuck votera pour l'amendement de M. Ward.

La séance s'est terminée par quelques explications de sir Robert Peel sur les circonstances qui l'avaient déterminé à présenter le bill de Maynooth ; ces explications avaient pour objet de rectifier certaines exagérations de M. Macaulay sur ce point particulier. Lord John Russell a dit peu de mots à l'appui de l'amendement de M. Ward, qu'il adopte sans réserve ; il voudrait voir appliquer en Irlande le principe de l'égalité des cultes devant la loi. Sur la proposition de M. Colquhoun, le débat a été ajourné au lendemain.

SUISSE.

—Le canton de Lucerne, sans dévier d'un point dans ses protestations contre toute ingérence de la Diète dans ses affaires intérieures en général, et spécialement en ce qui concerne la légitime action de la justice et des lois contre les perturbateurs de la paix publique, vient de décréter et de publier les résolutions de son Conseil souverain sur ce qui concerne les prisonniers faits

dans les affaires des 31 mars et 1er avril derniers.

I. Les prisonniers étrangers seront bannis à perpétuité du territoire de la Confédération, conduits aux frontières et remis aux mains de leurs gouvernements respectifs, à l'exception des chefs de division et de section, réservés au jugement des tribunaux de Lucerne. Les jeunes gens au-dessous de 20 ans seront élargis contre la restitution du montant des frais d'alimentation et autres pendant leurs captivité.

II. Quant aux membres des corps-francs ressortissants d'autres cantons (toujours à l'exclusion des chefs de division et de section, des commandants de bataillon et de compagnie), si la demande en est faite par les cantons compétents, le Conseil-d'Etat traitera avec ces cantons des conditions de leur élargissement, savoir : des garanties à exiger d'eux contre tout danger d'irruptions subséquentes, des châtimens qui doivent leur être infligés par leurs propres autorités cantonales, et de la restitution pleine et entière de tous les frais qu'a occasionnés à Lucerne l'invasion des corps-francs ; le tout sous la réserve de la retenue en captivité d'un nombre suffisant de ces individus pour servir d'étages jusqu'à l'exécution de ces conditions.

III. Quand aux hommes des corps francs ressortissants de Lucerne (à l'exception des chefs de division et de section, qui demeurent justiciables des lois portées contre les corps francs), ils seront jugés par les juges compétents suivant leur condition, c'est à dire par les conseils de guerre ou par les tribunaux criminels.

Toutefois, le Grand Conseil exprime dès ce moment sa disposition à accorder leur grâce, et non le bénéfice d'une amnistie, au plus grand nombre d'entre eux, s'ils lui adressent, dans la forme ordinaire, un recours en grâce. Ce décret porte la date du 12 avril.

On voit, par cette dernière disposition surtout, que l'autorité souveraine de l'Etat de Lucerne est fermement résolu à faire respecter sa souveraineté envers et contre toute espèce de prétention d'une majorité de la Diète.

On voit aussi que les jésuitophiles de Lucerne n'ont rien de cette antropophagie que le radicalisme se plaisait à leur imputer, autre eût été leur sort si les radicaux qui, montrant leurs couteaux, promettaient de rapporter de leur expédition force têtes de prêtres et de magistrats—jésuites, eussent pu exécuter leurs furibondes promesses.

#### SUITE DE L'ARTICLE DU PILOT.

Nous ne pouvons vraiment retenir des sentimens de pitié mêlés d'indignation pour l'homme malheureux qui s'est laissé si fort aveugler par son hypocrisie et son fanatisme pour exprimer les sentimens contenus dans le discours cité plus haut. On nous dit que c'est un fait que le papisme a régné ici depuis l'établissement du pays : « qu'il a joui de tous ses moyens, et a eu les plus grandes facilités pour étendre ses entreprises au dehors, » et encore « que le gouvernement, l'éducation, et tout ce qui regarde la religion, ont été placés entre les mains des Jésuites élevés, alors au sommet de leur puissance, » que des biens considérables leur furent donnés. Nos remarques actuelles auront pour objet principal, la question de l'éducation, élevée par M. Wilkes, parce que c'est la seule qui soit liée avec la religion. Nous ne supposons pas que le révérend gentilhomme pense vraiment que le Pape, ou comme il l'appelle, l'homme de péché, ait eu quelque chose à faire dans les pertes des cultivateurs Canadiens, à moins qu'il ne s'imagine que la mouche dont les ravages ont été assez destructeurs, n'ait été envoyée par la Providence comme un fléau pour avertir le peuple des erreurs du Pape. Nous ne pouvons bien connaître, quelles absurdités le rév. ministre ou ses auditeurs de New York peuvent croire à ce sujet. Quoiqu'il en soit, nous allons nous occuper maintenant, de l'état de l'éducation ainsi que de la moralité des habitans du Bas-Canada ; et comme nous aurons l'occasion de rapporter une autre autorité citée par le révérend gentilhomme, je veux dire, celle du défunt comte Durham, nous observerons que nous ne pouvons l'absoudre du défaut de candeur, quand il cache à ses auditeurs les véritables vices du noble comte, et qu'il donne à entendre qu'elles sont semblables aux siennes, quand elles sont, malgré qu'il fasse, dans un sens tout opposé. M. Wilkes accuse les Canadiens de ne savoir ni lire, ni écrire, et les renferme justement, autant que possible dans les classes les plus misérables. Le fait est admis et déploré par eux-mêmes, mais la cause de cette ignorance, M. Wilkes la rejette sur le papisme, et particulièrement sur le jésuitisme. Cette assertion est entièrement dénuée de fondement. Car aucun corps religieux n'a fait plus en faveur de l'éducation générale que les Jésuites. Pourquoi M. Wilkes n'a-t-il pas la candeur, l'honnêteté d'attester à ses auditeurs américains que les dotations données pour l'enseignement, qui dit-il, était placée dans les mains des Jésuites, et dont ils ont abusé, ont été arrachées de leurs mains, par un gouvernement protestant, aliénées et demeurées incultes ? Pourquoi ne leur dit-il pas que les chambres représentatives de ce peuple ignorant, que ces surboyeurs de Prêtres français-Canadiens n'ont cessé de faire chaque année les plus grands efforts, pour obtenir, ces biens donnés pour le bien de l'éducation du peuple : et plus particulièrement pour recouvrer la possession de cet édifice de valeur, employé autrefois comme collège par les Jésuites, et converti en casernes par un gouvernement protestant ? Pourquoi ne cite-t-il pas lord Durham ? Voici comment il s'exprime : « Je suis mortifié d'être obligé de dire que, depuis que le gouvernement britannique a pris possession de cette province, il n'a rien fait ni même tenté pour le bien général de l'éducation. En vérité, le seul fait où il a paru en connexion avec ce sujet, est unique par les moyens peu honnêtes qui ont été employés. Car il a appliqué les biens des Jésuites, en partie destinés au soutien de l'éducation, à créer une espèce

de fonds destiné à payer les services secrets, et pendant nombre d'années, il n'a cessé de faire les efforts les plus obstinés, afin de continuer cette désappropriation."

Pourquoi, ne confirme-t-il pas ce que lord Durham a déclaré lui-même, que c'était aux efforts généreux du clergé catholique que la population française et irlandaise du Bas-Canada était redevable pour les moyens employés à leur procurer leur éducation. Tels sont les sentiments, soit dit en passant, d'un noble gentilhomme protestant, qui ne se laisse point aveugler, par une hypocrisie de religion. Le pauvre M. Wilkes d'un côté, fait la plus triste figure, car il est tombé lui-même dans la plus palpable contradiction au sujet de ses assertions. Il faut observer, qu'en terminant son discours, il épouvantait ses lecteurs, en les assurant que trente ou quarante Jésuites, et autres religieux ont été envoyés parmi nous. Nous serions surpris de connaître, en passant, quelle idée se font, quelques uns de ses auditeurs, d'un Jésuite; ils s'imaginent sans doute, qu'il porte des cornes, une queue et qu'il a les pieds fourchu. Oh! que ces Jésuites causent de terrible maux! "les richesses des catholiques, dit-il, sont employées en différentes manières." Arrêtons-nous, un instant, candide lecteur: lisez les propres paroles du révérend ministre, les voici: On vient d'élever à Montréal une vaste maison d'école qui coûte plus de \$40,000, et déjà, elle contient au-dessus de 1600 enfants! Oh! le méprisable papisme! oh! les affreux Jésuites! Tel est le moyen que vous employez pour tenir le peuple dans l'ignorance; tel est le mauvais usage que vous faites de l'argent des catholiques (qui n'est pas celui de l'état). Assurément, M. W., nous craignons beaucoup que ce ne soit vous qui cherchiez à retenir les Canadiens dans l'ignorance, vous qui voudriez arrêter leur éducation, en éloignant tous ceux qui se sont dévoués eux-mêmes avec tant de désintéressement à l'œuvre si éminemment religieuse de la génération qui s'élève actuellement. Mais cependant ces Jésuites instruisent maintenant leurs élèves dans la religion catholique, et l'Evêque de Nancy a tenu ses rassemblements interminables." La cause de ces instigations est, suivant ce que dit M. W., que des années d'indifférence avaient fait presque oublier au peuple ses superstitions, c'est-à-dire, pour parler franchement, qu'un prélat catholique avait fait tout son possible, pour rendre le peuple plus religieux. M. Wilkes aimerait mieux l'état d'indifférence, chose qu'il préfère de beaucoup au papisme. Le Pape, selon lui, n'est qu'une espèce d'épouvantail dont on se sert pour effrayer les femmes imbécille, et les enfants.

Quant à l'influence qu'exerce le clergé catholique, ainsi que sa religion sur la moralité du peuple, nous nous faisons fort de contredire pleinement, les attestations de M. W.. Nous nions absolument la dégradation morale des franco-Canadiens; et notre indignation nous force assurément à traiter de libelle langage dévergondé de l'auteur. L'extrait suivant tiré du rapport de lord Durham fera voir l'opinion que ce noble comte s'était formée de la moralité des Canadiens catholiques.

Les prêtres catholiques de cette province, dit-il, possédaient au souverain degré le talent de concilier la bonne volonté des gens de toute croyance, et je ne connais pas de clergé paroissial, dans le monde dont la pratique de toutes les vertus chrétiennes, et le zèle à s'acquitter de tous les devoirs de leur état, soit plus incessamment reconnu, et aient produit les plus heureux fruits de bienfaisance. Possédant des revenus suffisants, et même abondants, d'après les notions d'usage dans le pays, et jouissant de l'avantage de l'éducation qu'ils ont reçue, ils vivent sur un certain pied d'égalité et de bonté avec les classes les plus humbles et les moins instruites des habitans de la campagne. Intimement au fait des besoins et du caractère de leurs voisins, ils sont les promoteurs et les dispensateurs de charité, et se sont toujours montrés vrais gardiens de la moralité du peuple; et lorsqu'il a manqué dans le gouvernement civil quelque établissement de durée, l'Eglise catholique a toujours présenté, la même stabilité, le même arrangement, et a toujours fourni les secours effectifs pour maintenir l'ordre et la civilisation du peuple.

Nous nous hasardons à soutenir que ce qui a été dit plus haut n'était pas un des extraits de M. W. à son meeting. Nous pourrions nous étendre sur l'explication de la cause qui a donné lieu à l'absence du système d'éducation élémentaire dans le Bas-Canada, et prouver en même tems, que ni l'un ni l'autre ne doit être attribué au clergé catholique ainsi qu'aux chambres d'assemblée. M. W. ne peut s'excuser sur son ignorance à ce sujet, et nos lecteurs, comme nous le pensons, en sont suffisamment instruits. Si M. W. a besoin d'informations le référer à son ami l'honorable G. Moffat dont il peut s'enquérir, pourquoi l'ancien conseil législatif du Bas-Canada, fit le bill des écoles passé par une assemblée temporaire, et pourquoi, à l'inspiration du même M. Moffat, ils rejetèrent le bill des écoles de 1836, et d'un seul coup malheureux renversa 1250 écoles élémentaires dans le Bas-Canada. Il est vraiment absurde de vouloir rejeter aujourd'hui ces noires accusations sur le compte du clergé catholique, comme étant ennemi de l'éducation. Nous trouvons dans notre pays, l'archevêque de Murray membres-chef de l'éducation nationale, sous lequel ont été établis le meilleur bill d'éducation que l'on puisse trouver en aucune autre contrée. Et comment en est-il M. W., de l'éducation, sans les yeux du Pape, cet homme de péché? Nous avons l'autorité de M. Loing, presbytérien écossais, dans ses notes d'un voyageur, page 416.

*A continuer.*

JEROME NOLLENT,

ou

LE MALIN, DUPE DE SES MALICES.

*Suite.*

Il n'en fallait pas tant pour exciter Georges à qui tous les trésors du Pérou eussent à peine suffi, et qui, n'ayant jamais su conserver un sou dans sa poche, prenait indistinctement de toutes mains tout ce que le hasard lui offrait; il le connaissait assez sot pour prévoir qu'une fois qu'il n'aurait plus besoin de lui, l'exécution de ses promesses serait ensuite ce qui le gênerait le moins. Pour faire durer ce besoin et les profits qu'il en retirait aussi long-temps que possible, il résolut donc de ne pas le rendre sitôt son beau-frère, et en même temps et dans le même but voulut travailler de manière à éloigner le mariage de sa sœur avec Mathieu.

Jérôme ne tarda pas à deviner sa politique, jugeant qu'il ne devrait son succès qu'à lui-même, il résolut de recourir à un de ces coups hardis qui décident de suite une affaire en bien ou en mal! il fit donc courir le bruit qu'il était au mieux possible avec Rosalie Avenel, et qu'elle lui avait promis de n'en épouser jamais d'autre que lui; il se fit voir le soir dans les environs de sa ferme, affectant de prendre des précautions pour n'être pas reconnu; il alla même jusqu'à rapporter, mais sous la promesse du plus grand secret, qu'il savait bien qu'on ne lui garderait pas, quelques propos railleurs qu'il prétendait lui avoir été tenus par Rosalie Avenel, sur les espérances et sur le caractère de Mathieu. Comme il s'y attendait, ces propos vinrent aux oreilles des parties intéressées; elles eurent une explication fort vive, et ainsi qu'il arrivait trop souvent dans ces occasions, au lieu de chercher à s'entendre, on se dit des paroles offensantes, on se piqua, et l'on se sépara plus brouillés qu'avant la conférence. Jérôme voulut profiter de la circonstance, et battre, comme on dit, la fer pendant qu'il était chaud; il redoubla ses assiduités auprès de Rosalie, qui crut amener plus facilement Mathieu à demander grâce, en faisant à son rival un meilleur accueil que jamais; mais elle fut trompée dans ses calculs. Mathieu offensé voulut lui rendre la monnaie de sa pièce, et parut rechercher une autre fille du village. Les choses en étant venues à ce point, et Jérôme aidé de Georges ne cessant d'attiser le feu de la discorde, il devint bientôt impossible aux deux parties de se rapprocher, et la haine n'ayant pas tardé à succéder à l'amour, Rosalie ne crut pouvoir mieux punir son infidèle qu'en acceptant avec le consentement de ses parens, la main de Jérôme, qui dut ainsi à ses fourberies d'épouser la plus riche héritière du pays.

Quoique sa femme ne l'eût épousé que par dépit et sans éprouver pour lui le moindre sentiment d'amitié, cependant les premiers mois de leur union furent heureux, et Jérôme put au moins une fois s'applaudir du succès de ses malices; mais les triomphes du vice sont courts, et il est écrit dans le ciel qu'il trouvera toujours en lui-même son châtiement. Georges, qui continuait le même train de vie, éprouvait toujours le même besoin de l'argent, et il ne cessait d'en demander à Jérôme, qui, n'ayant plus besoin de lui, ne fut pas long-temps sans trouver sa pratique un peu coûteuse: "Je te prête toujours, lui dit-il un beau jour, mais quand me rendras-tu?—Quand je me marierai, lui répondit celui-ci, ou au plus tard, à la succession de mon père.—Mais qui m'en assurera?—Je te ferai des billets, si tu veux.—Ils ne seraient pas valables puisque tu es encore mineur.—Tout ce que tu voudras, mais il me faut de l'argent, ce sont nos conditions.—Je t'en ai déjà bien donné.—Bah! pour une cinquantaine d'écus peut-être que tu m'as avancés, tu suis bien de l'embaras; cependant c'est moi qui t'ai fait toucher une dot de quinze mille francs de plus que tu n'aurais pas trouvé partout ailleurs.—Je n'aurais jamais manqué de femme, je te prie de le croire.—Non; mais tu avais déjà été refusé trois ou quatre fois, et sans mon secours tu n'aurais même jamais osé penser à ma sœur." Les paroles s'échauffant peu à peu, des reproches on en vint aux injures, des injures aux menaces, et nos deux beaux-frères se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre.

Georges, pour se venger, raconta à sa sœur toutes les manœuvres par lesquelles Jérôme avait réussi à les brouiller avec Mathieu, et peu content encore de cette méchanceté, il alla faire la même confidence à celui-ci. Vous pouvez juger aisément quels furent les regrets et le désespoir de ces deux personnes qui s'étaient aimées long-temps, et à qui la conformité d'âge, de goûts et de caractère autant que les convenances de fortune, de naissance et d'éducation semblaient promettre une heureuse union, lorsqu'elles se virent ainsi les jouets de la scélératesse d'un homme qui avait abusé de leur simplicité. Rosalie, qui n'avait jamais aimé son mari, conçut tout à coup



pour lui, en apprenant cette terrible nouvelle qui devait renouveler en elles des regrets aussi inutiles désormais que violens, une aversion si prononcée, que, à dater de ce jour, jusqu'à la fin de sa vie, elle ne perdit plus une seule occasion de lui faire du chagrin, et Dieu sait combien sont fréquentes ces occasions entre mari et femme obligés de vivre ensemble, et ayant journellement besoin, pour leur satisfaction mutuelle et pour le bien de leurs affaires, d'une confiance et d'une complaisance réciproques. Mathieu, qui de son côté n'éprouvait pas moins de regrets, ne se montrait pas moins acharné contre Jérôme; il le décriait partout, et lui rendait tous les mauvais offices qui étaient en son pouvoir. Enfin pour mettre le comble à tout ce que sa position avait de cruel, George qui se rappelait les soupçons qu'il avait voulu donner dans le temps à Mathieu, et trouvant plaisant de le payé en même monnaie, venait à tout moment lui dire: "On a vu ta femme avec Mathieu tel jour: ils se sont proménés ensemble dimanche passé dans le petit bois auprès du château;" et mille autres conte pareils, qui, joints à tous les désagrémens qu'éprouvait déjà Jérôme, faisaient de sa vie un martyre continuel.

—Il faut convenir, observa ici quelqu'un des voyageurs, que pour un *malin*, Jérôme avait bien mal choisi son confident; ce George était un vrai scélérat.

—J'en conviens, lui répondit le juge de paix: mais c'est le sort des méchants de ne pouvoir être aidés dans leurs machinations que par des méchants; quel est l'honnête homme qui eût consenti à seconder Jérôme dans les coupables moyens qu'il devait employer pour arriver à ses fins? Cependant s'il est possible que quelque chose atténue les fautes de Georges, d'après tout ce que j'ai entendu dire, on peut croire qu'il n'avait d'abord dessein que de retarder le mariage de sa sœur pour profiter le plus long-temps possible des prétentions de Jérôme qu'il crut pouvoir jouer, et qui le joua; et quant aux inquiétudes qu'il voulut donner ensuite à celui-ci sur la fidélité de sa femme, il connaissait assez sa discrétion pour être certain qu'il n'irait pas révéler des soupçons qui le rendrait la risée publique; ce ne pouvait donc être qu'une affaire de famille entre le mari et la femme; avec les nouvelles dispositions que manifestait celle-ci, il n'y avait plus à craindre de troubler une concorde qui n'existait plus. Quoi qu'il en soit, loin de vouloir excuser sa conduite par ces considérations, je suis le premier à dire avec vous qu'elle est abominable, et je ne vous ai fait ces observations que pour vous donner un exemple frappant du degré de scélératesse et de méchanceté auquel on peut parvenir promptement, dès qu'une fois on a fait le premier pas hors du sentier de la vertu.

Je voudrais que tous ceux qui seraient tentés de s'en écarter pussent connaître l'histoire que je vous raconte en ce moment: indépendamment des leçons qu'ils trouveraient dans les regrets de Matthieu et de Rosalie, qui auraient pu se les éviter, si, au lieu de tous ces petits détours, de ces piques d'amour propre, de ces ruses, contre-ruses, si je puis parler ainsi, qui amenèrent leur rupture, ils avaient eu le bon esprit de se parler franchement et d'agir de même. Indépendamment encore du mépris public et de l'indignation générale qu'excita la conduite de Georges lorsqu'elle vint à être connue, que de réflexions ne devait pas leur suggérer la vue du malheureux Jérôme tourmenté par sa fiancée, à toute heure du jour, contrarié sans cesse par elle dans tous ses projets, banni de chez son beau-père qui le maudissait, basoué par son beau-frère, décrié et insulté en toute rencontre par Matthieu, et n'ayant, pour se consoler de tant de disgrâces, que la triste satisfaction d'avoir acquis une fortune plus considérable qu'il ne devait attendre, mais dont sa position l'empêchait de goûter les douceurs.

*A continuer.*

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le CURÉ du St. Jude.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

PROSPECTUS  
DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
*Carte Géographique*  
DU  
CANADA  
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.  
PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le *Prospectus* suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années. L'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Terrenouve et de l'Isle du Prince Édouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désireront souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY,  
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, } PRÊTRES.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.